



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_03-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DAN COURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/03

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement d'une cuisine centrale mutualisée entre les communautés de communes CAP Val de Saône, Plaine Dijonnaise, Rives de Saône et la commune de Chevigny Saint Sauveur

Le projet d'une cuisine centrale s'inscrit complètement dans le plan d'action du Département de la Côte d'Or pour son projet alimentaire territorial départemental (PATd). En effet, le plan d'actions du PATd, rédigé conjointement par le Département et la Chambre d'agriculture pour la période 2020-2025 est constitué de 6 orientations :

- Coordonner les stratégies alimentaires sur le département,
- Accompagner les territoires dans leur stratégie alimentaire,
- Optimiser les logistiques alimentaires,
- Accompagner l'offre agricole dans les filières à valorisation locale,
- Développer des outils économiques,
- Accompagner les acheteurs.

Ce projet de cuisine centrale est pleinement cohérent avec l'ambition de développer les outils économiques et s'inscrirait en complémentarité des autres projets soutenus par le Conseil

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Toujours dans la mise en œuvre du PATd, le Département accompagne les territoires à travers la mise à disposition de chargés de missions PAT, qui ont un double objectif, à savoir travailler à la coordination de la stratégie alimentaire sur l'ensemble du département et mettre en œuvre le projet alimentaire sur le territoire où ils sont affectés.

Cependant, avant de déposer ce dossier et afin de travailler dans une logique de bassin de vie et d'activités agricoles, en bonne intelligence territoriale, la Communauté de Communes CAP Val de Saône s'est rapprochée de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de communes Rives de Saône pour caractériser la pertinence de lancer une étude conjointe permettant de travailler sur un périmètre plus vaste que le seul territoire de la CAP Val de Saône, afin de conforter le projet et les débouchés pour les producteurs locaux.

Une réunion a donc été organisée le jeudi 21 octobre 2021 entre les 3 Communautés de Communes pour étudier la faisabilité d'une étude conjointe entre les 3 territoires. La commune de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, a également manifesté son intérêt d'être associée au projet d'études.

Les 4 collectivités ont fait le constat de l'intérêt d'une cuisine centrale et des limites de passer par un prestataire extérieur, pour la confection et la livraison des repas à destination des enfants accueillis dans les services publics communaux ou intercommunaux, avec pour objectifs :

- Maîtriser l'origine des produits et de la confection des repas servis en restauration scolaire et répondre aux objectifs de la loi « Egalim » du 1^{er} novembre 2018 qui vise à relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs,
- Gagner en qualité des produits et levier d'action sur le gaspillage alimentaire,
- Répondre aux demandes des producteurs locaux de pouvoir fournir ce marché à travers la constitution d'un nouveau débouché durable,
- Privilégier les circuits courts et favoriser les producteurs locaux pour les prestataires extérieurs, chacun ayant ses propres logiques d'approvisionnement et de fonctionnement,
- Apporter de la souplesse dans le fonctionnement des prestataires extérieurs, notamment au moment de passer les commandes ou de modifier celles déjà passées. Cela s'est particulièrement vérifié pendant la crise sanitaire.

Pour la CAP Val de Saône, une chargée de mission a été mise à disposition de la collectivité depuis début octobre 2021 et interviendrait sur l'ensemble des territoires associés au projet afin :

- D'étudier la faisabilité de l'aménagement d'une cuisine centrale en cohérence avec le PAT départemental et les PAT locaux,
- Déterminer un mode de fonctionnement optimal de l'outil pour en assurer sa pérennité et viabilité économique, son modèle économique et juridique, sa gouvernance et l'articulation entre les quatre collectivités concernées,
- Déterminer les coûts d'investissement pour la réalisation de cet équipement en fonction du nombre de repas qu'il est prévu de réaliser et de livrer, tout en intégrant la possibilité d'envisager des évolutions futures sur le nombre de repas à confectionner, et le type de repas en fonction des destinataires (enfants, adultes, personnes malades, public sénior ...),

- Déterminer ses coûts de fonctionnement, en dimensionnant le service selon les repas à réaliser et à livrer. Ces coûts, ainsi que l'amortissement de l'équipement, doivent permettre d'aboutir à un coût moyen par repas,
- Identifier et planifier les éléments de structuration de filières nécessaires à l'approvisionnement constant en quantité et qualité des matières premières, en privilégiant les circuits courts selon la saisonnalité des produits et les volumes selon cette même saison (le nombre de repas est plus important en période scolaire que sur Juillet/ août).

Ce travail, relié avec les diagnostics réalisés par le Département et la Chambre d'agriculture, permettra d'identifier les besoins satisfaits de manière endogène et les besoins qui ne pourront être satisfaits que d'une manière exogène au territoire départemental. Un lien devra être fait avec le projet de légumerie départementale et de « logistique des derniers kilomètres » de Croix Rouge Insertion.

À ce jour le nombre de repas confectionnés sur les territoires est le suivant :

- Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise :
 - Dans le cadre de la restauration scolaire, sur 36 semaines, en moyenne / jour = 1 180 repas,
 - Dans le cadre des accueils extrascolaires = 16 semaines de vacances, en moyenne par jour = 165 repas,
 - Dans le cadre de l'accueil périscolaire du mercredi, en moyenne par mercredi = 255 repas.
- Communauté de communes des Rives de Saône :
 - Dans le cadre de la restauration scolaire, sur 36 semaines, en moyenne / jour = 380 repas,
 - Dans le cadre des accueils extrascolaires = 16 semaines de vacances, en moyenne par jour = 61 repas,
 - Dans le cadre de l'accueil périscolaire du mercredi, en moyenne par mercredi = 38 repas.
- Chevigny-Saint-Sauveur :
 - Dans le cadre de la restauration scolaire, sur 36 semaines, en moyenne / jour : 550 repas,
 - Dans le cadre des accueils extrascolaires = 16 semaines de vacances, en moyenne par jour : 0.
C'est actuellement une délégation de service public,
 - Club jeunesse 400 pique-nique et 600 repas, à l'année,
 - Dans le cadre de l'accueil périscolaire du mercredi, en moyenne par mercredi : 0.
C'est actuellement une délégation de service public.
- Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône :
 - Périscolaire : 1270 repas / jour sur 144 jours = 182 880 repas / an,
 - Mercredi : 210 repas / jour sur 36 mercredis = 7 560 repas / an,
 - Petites vacances : 160 repas / jour, 3 périodes de petites vacances soit 30 jours = 4 800 repas / an,
 - Juillet : 235 repas / jour, sur 20 jours = 4 700 repas,
 - Aout : 155 repas/ jour, sur 20 jours = 3 100 repas.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe, entre la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, la Communauté de communes Rives de Saône, la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et la Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône, de lancer une étude conjointe d'opportunité et de faisabilité pour l'installation et la réalisation d'une cuisine centrale mutualisée,

- **SOLLICITE** la Banque des Territoires pour la mise à disposition d'un Bureau d'études dans le cadre d'une mission d'ingénierie,
- **DÉCIDE** que la Communauté de communes Auxonne-Pontailier porte cette étude conjointe en déposant un dossier auprès de la Banque des Territoires, à travers son projet alimentaire de territoire qui est déjà bien avancé,
- **PRÉVOIT** que le reste à charge des éventuelles études complémentaires, sollicitées et acceptées préalablement par les 4 partenaires, déduction faite des financements obtenus, sera calculé au prorata du poids du dernier recensement INSEE, en vigueur au 1er janvier 2021, sur la base des populations municipales :

Collectivité - Population municipale au 01/01/2021		
Communauté de communes Plaine Dijonnaise	22 004	28,55%
Communauté de communes Rives de Saône	20 532	26,64%
Communauté de communes Auxonne-Pontailier Val de Saône	23 383	30,34%
Chevigny-Saint-Sauveur	11 160	14,48%
TOTAL	77 079	100,00%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER